

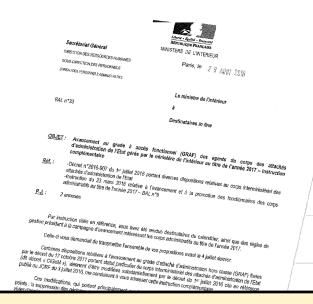




## Création du 3ème vivier d'accès au GRAF

Le lundi 29 août, les services RH du ministère adressent une instruction complémentaire (BAL n°33) relative à l'avancement au grade à accès fonctionnel (GRAF) des agents du corps des attachés d'administration de l'État gérés par le ministère de l'intérieur au titre de l'année 2017à l'ensemble des services territoriaux.





Cette instruction fait suite à la publication du décret n°2016-907 du 1er juillet 2016 qui est venu notamment modifier le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 ("décret CIGeM") s'agissant de l'avancement au GRAF (suppression des périodes de référence pour l'inscription au tableau d'avancement - 3 années d'ancienneté au 10ème échelon pour les attachés principaux et 14ème échelon pour les directeurs de service — et création d'un troisième vivier d'accès au grade).



Attention sur les <u>délais particulièrement contraints</u> qui s'imposent pour les retours, les propositions étant attendus pour lundi prochain, 5 septembre 2016, délai de rigueur au ministère !!!



